

Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'Économie-Gestion

Président de l'UFUTA et de l'UTL34

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UTL34 Samedi 10 décembre 2022

L'Université du Temps Libre du Bas Languedoc a tenu son Assemblée Générale le samedi 10 décembre 2022 Dans la salle des conférences de la Mairie à **Lodève** devant 550 membres présents ou représentés.

Monsieur Stéphane Ravaille ouvre la séance à 9h45 en sa qualité de Président de l'Association.

Madame Michèle Jégat, Secrétaire de l'Association, est chargée du procès-verbal de cette AGO.

Le Président tient à remercier particulièrement les membres du Conseil de Proximité de Lodève et sa Vice-Présidente, Mme Odile Pomarède ainsi que la municipalité pour l'organisation matérielle de cette Assemblée.

Après avoir constaté que l'Assemblée avait été régulièrement convoquée (Article 6 des Statuts), qu'il n'y avait pas de quorum à respecter, et que le nombre de pouvoirs est illimité (Articles 8 des statuts), le Président déclare que cette Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation

La séance s'ouvre par un hommage à Mmes Bertin et Valat récemment décédées, anciennes membres très actives du CA de l'UTL34, pendant de nombreuses années puis membre d'honneur de l'UTL34.

1 - Rapport moral du Président de la période du 27 novembre 2021 au 10 décembre 2022, (annexe 1)

Le RAPPORT MORAL détaillé est annexé au présent procès-verbal.

Il concerne la période du 27/11/2021 au 10/12/2022, les événements récents y figurent donc.

Présenté à l'Assemblée Générale au nom du Conseil d'administration qui l'a adopté à l'unanimité dans sa séance du 3 décembre 2022, le rapport met, en préambule, l'accent sur **les particularités de l'UTL 34** :

- Sept villes-centres et trois annexes, Agde (Marseillan et Vias), Frontignan (Balaruc-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lodève, Mèze, Pézenas, Sète.
- La reprise de l'UTL en présentiel de façon normale après ces 2 dernières années perturbées par la crise sanitaire.
- La petite remontée des effectifs par rapport à l'année 2021-22
- Le bénévolat des professeurs, des membres du CA et des Conseils de proximité
- La contrepartie de ce bénévolat se situe dans un coût de cotisation annuelle modeste de 140 euros pour pouvoir bénéficier de tous les cours, faible en comparaison des autres UTL de France.
- Une aide apportée aux étudiants lodévois (cotisation pour cours uniquement sur le site de Lodève de 100 euros, inférieure à la cotisation normale pour tous les autres adhérents de 140 euros) pour aider ce site jeune de l'UTL34 qui bénéficie malgré tout de nombreux cours souvent dispensés par nos professeurs venant de nos autres sites un peu éloignés de Lodève.

Le Président présente et détaille son rapport moral à l'aide d'un support vidéo projeté sur grand écran

A l'issue de son exposé (en annexe), le président soumet ce rapport moral à l'approbation de l'AGO

Vote du rapport moral ► Le rapport moral de l'exercice 2021-22 situé entre deux AGO est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2-- Rapport financier du trésorier du 01/09/2021 au 31/08/2022 (annexe 2)

En l'absence de M Jean Marc Boulmier, le trésorier de l'association, M. Olivier Barale, trésorier adjoint présente le bilan financier de l'exercice 2021-22 clos au 31 aout 2022 à l'aide d'un document projeté sur grand écran aux membres de l'AG

Le rapport complet est annexé au présent Procès-verbal

Ayant constaté une perte de 6492,73 euros sur l'exercice 21/22, le président propose à l'AG de voter la prise de cette somme sur les réserves pour combler ce déficit.

Vote ► La proposition de prendre sur les réserves de l'UTL la somme de 6492,73 euros pour combler la perte de l'exercice 2021-2022 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés

À la suite de l'exposé du rapport financier par M Barale, intervention de l'expert-comptable M Sébastien Giordano

M. Giordano est sollicité depuis quelques années par l'association pour une mission de vérification des comptes et de conformité des dépenses ainsi que pour une mission de conseil.

Il dit avoir eu accès à tous les documents et le temps de recherche nécessaires pour mener à bien ses missions Il atteste d'aucune observation sur la tenue des comptes de l'association.

Il note que le problème des avances sur frais pour les professeurs qu'il avait signalé l'année dernière, a trouvé une solution satisfaisante en terme de comptabilité.

Il remarque aussi que nos fonds de réserve qu'on pouvait jugés très importants, il y a 2 ans, nous permettent depuis 2 années consécutives de faire face à des déficits et de rester encore sereins. Qui aurait pu penser qu'une crise sanitaire de cette ampleur survienne ainsi et fragilise la trésorerie de nombreuses associations ?

Son rapport a été mis en ligne sur le site de l'UTL.

Il a délivré une attestation de conformité sur la tenue de la comptabilité et de ce bilan financier sans remarque

A l'issue de ce rapport financier le Président s'exprime au nom de l'association :

Il tient à remercier Jean Marc Boulmier aidé de son adjoint Olivier Barale, pour l'impeccable tenue des comptes qu'il effectue depuis de nombreuses années et demande à l'Assemblée de s'associer à cet hommage.

Le Président rappelle que l'intervention d'un expert-comptable commissaire aux comptes n'est pas obligatoire dans une association du type de l'UTL34, mais qu'il a souhaité dès son premier mandat faire intervenir un expert-comptable extérieur pour garantir aux adhérents la transparence complète des comptes.

Le Président souligne que les municipalités des villes-centre de l'UTL mettent gratuitement à la disposition de l'Association les locaux qui lui permettent de fonctionner et les en remercie chaleureusement. Ces mises à disposition sans contrepartie comptable n'apparaissent pas dans les comptes de l'UTL.

Après avoir constaté qu'aucune question portant sur le rapport financier n'a été posée, le Président soumet le rapport financier au vote de l'AGO.

Vote du rapport financier

► Le rapport financier de l'exercice 2021-2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

3- Informations sur le CLUB de l'UTL34 (annexe 3)

Il est rappelé que le CLUB fermé depuis mars 2020 pour cause de crise sanitaire, a été réouvert au 1er septembre 2022. Le bilan sur la période entre les 2 AG est proposé **par Mme Claude Fournier Vice-Présidente du CLUB de l'UTL** ainsi que le projet du club 2023.

Questions à propos des voyages et sorties 2023

- Mr Sanchez souhaite éclaircir deux malentendus au sujet de ses propositions de projets de voyages organisés par Antravelling :

1-Il affirme ne pas avoir ouvert les inscriptions sur ces voyages non validés au préalable par la commission-club et dernièrement non votés pour ce problème par le CA mais simplement avoir pris des pré-inscriptions sans versement financier.

M Ravaille rappelle qu'on ne peut pas faire de la publicité par avance auprès des adhérents, sur des projets pour lesquels le CA n'a pas donné une autorisation à publication donc à fortiori pas de pré-inscriptions.

2- Mr Sanchez informe que le voyage qu'il souhaitait initier en Italie pour la même destination que celle proposée par Mme Manfredi n'intéressent pas les mêmes personnes... Les 2 professeurs le savaient, certains préfèrent partir en avion pour la visite de la côte amalfitaine et d'autres souhaitent cette découverte en bateau.

- Mr Diaz demande si en cas de voyage organisé de façon privée, on peut faire de l'information au-delà de l'UTL34. Le président répond que ce qui se fait de manière privée ne regarde pas l'UTL. Il ajoute que l'UTL n'organise aucun voyage mais informe les adhérents sur ceux qui sont autorisés à publication.

4 – Confirmation des cooptations au sein du CA (Article 9 des statuts)

Le président propose la validation des cooptations de Mme Nésibé Acar d'une part et de Mme Christine Charpentier d'autre part prononcée par le CA.

L'AG doit, d'après nos statuts, par son vote confirmer ou non ces 2 cooptations.

Votes : Les cooptations de Mme Nésibé Acar et de Mme Christine Charpentier sont confirmées l'une et l'autre à l'unanimité des présents et représentés.

5- La Fête de l'UTL34

Le CA s'est prononcé favorable à l'organisation de notre fête en 2023. Nous souhaiterions qu'elle puisse avoir lieu à Sète le samedi 3 juin 2023 mais, son organisation effective est encore soumise à l'obtention de la salle G. Brassens par la Municipalité de Sète. Nous attendons une réponse à notre demande.

(Nous savons au moment de la rédaction de ce PV qu'elle aurait lieu le samedi 27 mai 2023)

6- l'UFUTA et nous

L'UTL 34 a envoyé une délégation du CA aux Assises de L'UFUTA en juin 2022 de 5 personnes désignées par le CA. A cette délégation se sont joints 2 professeurs de l'UTL34 M Butez et M Nigoul qui ont proposé chacun une intervention- mini conférence chacun d'une demi-heure à l'auditoire. Ils ont représenté brillamment notre université lors de ces Assises de l'UFUTA.

L'UTL34 s'est portée candidate à organiser en 2024 sur nos sites, la manifestation concours des CHARDONS proposé par l'UFUTA.

Pour le concours des « PLUMES » 2023 de l'UFUTA, l'UTL 34 est entrain de collecter les propositions de quelques-uns de nos étudiants candidats au nom de l'UTL34

7- Les CONFERENCES à l'UTL34

Un planning va être établi par Mme Jégat, la Vice-Présidente directrice des Etudes, afin que cette nouvelle session puisse commencer dès la 3^{ème} semaine de janvier et s'étaler sur janvier- février-mars... 2023, sur les créneaux libres des emplois du temps des sites comme validé par le CA.

8- Le CA de l'UTL34 : Son mandat prendra fin à la prochaine AGO, celle de décembre 2023. Il devra être renouvelé.

9- Questions diverses envoyées au Président.

9-1 Mme Crebassa pose une question portant sur l'inconfort de la salle mise à disposition de l'UTL34 par la municipalité de Lodève (pas d'accès handicapés, salle sans fenêtre et sombre, mal insonorisée, toilettes extérieures dans la cour)

Elle informe qu'elle a souhaité poser cette question pour attirer l'attention du président et du CA sur cette situation d'inconfort afin qu'il essaye d'obtenir une salle mieux adaptée au cours de l'UTL.

Le président répond :

« Que vous dire ? sinon que de nombreux sites de l'UTL vous envieraient cette salle malgré ses imperfections car elle vous est attribuée et vous êtes « chez vous ». Vous avez la chance d'avoir une salle (d'autres associations n'en ont pas...) Elle n'est pas parfaite certes mais elle a un confort de chaleur, de fauteuils, et même d'environnement décoratif (vieilles pierres) ...Je sais que Mme Pomarède a su faire remonter à la Mairie l'inconvénient essentiel de non accessibilité au PMR...

Je vous donne mandat, Madame, si vous le voulez bien, pour aller négocier une autre salle mieux adaptée auprès de La Mairie qui je tiens à le souligner, soutient notre association depuis le début.

9-2 M Sanchez renouvelle sa demande que l'UTL34 puisse être organisatrice des voyages et sorties en prenant, comme il en avait été question avant la crise covid, une protection juridique.

Le président répond qu'il le souhaite aussi et dit qu'il va essayer de finaliser cette question fin juin 2023 en reprenant contact avec « la Chambre des associations » (ou Génération mouvement)

Mais attention, il insiste sur le fait

Que le coût de cette protection juridique est calculé sur le montant engagé des voyages et sorties et donc du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente. Il faudra donc nécessairement limiter le nombre de voyages et de sorties organisées.

Que l'on aurait une garantie financière si l'association rencontrait un problème mais que le remboursement des sommes dues et fonds engagés éventuels, en cas de litige resteraient à notre charge (il y a juste un étalement du remboursement dans le temps avec cette garantie financière)

Le coût de cette assurance serait d'environ :

Une part fixe = 650 euros

+ Une part variable= en fonction du montant de la garantie 1% du chiffre d'affaires

► Ex : pour une garantie de 200 000 euros un coût environ de 3000 euros/an

Remarque : La chambre des associations n'accepte que les demandes de garantie \leq 300 000 euros de CA.

9-3 A une question directe posée en fin de séance, portant sur l'envoi des questions diverses avant nos AG,

M. Ravaille assure qu'il s'applique à répondre toujours aux questions posées lors d'une AG, et ce, même si cette question n'a pas été envoyée au préalable par écrit comme il est d'usage. Il explique que toute question relative à l'ordre du jour est libre et n'a pas à être posée à l'avance. Pour d'autres questions si la personne désire une réponse précise et adaptée, il convient de l'adresser une semaine à l'avance permettant au président de préparer la réponse.

Le Président rajoute « Sur votre question, je vous présente en tant que président mes regrets de ne pas l'avoir vue passer mais vous constatez que nous l'avons traitée ».

En l'absence d'autres questions, la séance est clôturée à 12h

La secrétaire : Michèle Jégat

Le Président. Stéphane Ravaille



ANNEXE 1 : RAPPORT MORAL du Président

Période entre AGO 2021 et AGO 2022



Ce rapport concerne la période du 28/11/2021 au 10/12/2022 Il m'apparaît nécessaire de caler mon rapport moral, suite à ce que j'ai fait l'an dernier, sur la période comprise entre deux AG. C'est ce que je fais à l'UFUTA

En introduction de ce rapport moral, je rappellerai tout d'abord, comme à chaque fois, 4 points qui me paraissent essentiels car ils définissent les particularités de notre UTL34 :

1 - Localisation géographique

L'UTL34 est répartie sur **7 villes centres et 3 annexes**. Mais c'est **une seule Association**. Cette Association **vous appartient, elle nous est commune** : Les villes centres sont : Agde (avec les annexes de Marseillan et Vias), Frontignan (avec l'annexe de Balaruc les bains), Lamalou les bains, Lodève, Mèze, Pézenas et Sète.

2- Total bénévolat des professeurs à qui je tiens à rendre un vibrant hommage

3- Faiblesse de notre cotisation, liée au bénévolat des professeurs et au fonctionnement associatif. Elle n'est pas la contrepartie de tel ou tel cours mais le droit d'adhésion à notre association. Sur l'année universitaire 2021-2022 elle était multiples à savoir :

100 € pour ceux qui étaient inscrits en 2020-2021 et qui ont payé par CB sur internet

80 € pour lancer le site de Lodève, les étudiants ne pouvant aller que sur ledit site

50 € pour les seuls étudiants décidant de suivre les seuls cours en présentiel

Compte tenu des résultats qui seront annoncés dans le rapport financier et compte tenu de l'inflation (les frais de photocopies par exemple augmentent) nous avons décidé d'une part de revenir à une tarification normale et d'augmenter cette tarification de 5 €. En conséquence en 2022-2023 la tarification a été :

De 140 € pour tous les adhérents avec une réduction de 5€ pour ceux qui s'inscriraient par internet

De 100 € pour les adhérents de Lodève qui ne s'inscriraient que pour suivre les cours de Lodève.

De 50 € pour ceux qui ne s'inscriraient que pour des cours en distanciel avec une remise de 30 € pour ceux qui viendraient d'une structure membre de l'UFUTA.

Pensez à mettre votre photo sur la carte. Informez-nous de vos N° de téléphone et de vos changements d'adresse mail.

En contrepartie, il est indispensable de rappeler une règle essentielle : **nos cours sont réservés à nos adhérents**. La cotisation que vous payez sert, et le rapport financier vous le montrera, à régler essentiellement les aspects pédagogiques. Il est donc naturel et normal que des contrôles soient faits à n'importe quel moment dans l'année, pour vérifier cela. Il ne faut pas y voir un manque de confiance, mais la volonté de préserver l'intérêt supérieur de notre Association. Je demande la collaboration de tous car sachez que les personnes qui font ces contrôles sont mandatées par le Président. Je sais pouvoir compter sur vous. Il en est de même pour les visioconférences et cours virtuels.

Je rappelle que pour ceux qui le souhaitent, nous avons créé une carte d'invitation à demander auprès de votre Conseil de Proximité et / ou de votre Vice-président(e)

4- **Bénévolat total de l'ensemble des personnes membre du CA et des Conseils de proximités**. L'ensemble des membres du CA et des Conseils de proximité se mettent en 4 pour vous faciliter la vie dans notre association. Ils sont d'un dévouement exemplaire. Aussi je demande à chacun d'avoir bien conscience qu'ils sont des bénévoles faisant de leur mieux. Si vous avez un peu de temps à consacrer à votre association, rejoignez-les et aidez-les.

Par ailleurs la période couverte par ce rapport moral est toujours avec un degré d'incertitude liée à la période de pandémie.

Comme chaque année pour ceux qui suivent cette AG, je souhaite diviser ce rapport moral en 4 grandes parties. Sur cette courte période, je voudrai vous présenter les éléments suivants :

I- Au niveau de l'administration de l'Association

1.1 Modification au CA et bureau

- **1 – Démission, Cooptations et nominations**

Démission de Mme Anne Marie Carrion du CA de l'UTL34 et de son poste de Vice-Présidente adjointe du site de Sète.

Démission de Mme Bénédicte DOUILLET du CA de l'UTL et de son poste de Vice-Présidente adjointe du site de Pézenas.

Cooptation au CA de Madame Christine Charpentier Nommée Vice-présidente adjointe du site de Sète

Cooptation au CA de Mme Nesibe ACAR Nommée Vice-Présidente adjointe du site de Pézenas.

Vous aurez à vous prononcer sur ces cooptations.

- **2 - Nomination de membres d'honneurs**

Je suis au regret de vous annoncer le décès de Mme Josianne BERTIN, membre d'honneur de l'association qui a été pendant très longtemps notre secrétaire. J'adresse à la famille et à ses amis, au nom de toute l'UTL, la marque de notre amitié. Nous avons perdu une fidèle de l'UTL34.

Au regret aussi de vous annoncer le décès de Mme Maryse Valat, membre d'honneur de l'association qui a été la première vice-présidente du site de Lamalou et a assumé cette fonction pendant quelques années.

Poursuivant la politique initiée depuis 2020, j'ai souhaité proposer au CA la nomination de deux personnes comme membres d'honneurs :

- Mme Odile POMAREDE Vice-Présidente du site de LODEVE
- M Robert GUON Vice-Président du site de MEZE.

- **3 - Modification du RI**

Nous avons été amenés à remodifier le RI pour tenir compte des modifications dans la réglementation de la crise sanitaire. Le masque n'est plus obligatoire mais conseillé. De même le Passe Vaccinal n'est plus obligatoire.

A la demande de Mme FOURNIER Vice-Présidente chargée du Club de l'Université nous avons modifié l'annexe III du RI consacrée au Club. Des modifications légères et une présentation différente.

Ce RI est consultable sur notre site Internet.

- **4 - Partie financière**

Notre trésorier adjoint en l'absence de M Boulmier notre trésorier, va vous présenter les comptes 2021-2022 comptes validés par notre expert-comptable présent à cette AG.

Après un déficit record en 2020-2021 nous sommes également déficitaires, la pandémie ayant encore aujourd'hui des effets sur nos effectifs, même si cette année en cours voit un léger mieux qu'il faudra nuancer à cause de l'inflation.

M Barale vous donnera le détail des investissements réalisés sur la période 2021-2022 dont le montant est d'environ 2 600 €.

- **5– Divers**

- ✓ Le CA a étoffé sa commission communication composée de Mme Joselyne Auzias Vice-présidente à la communication, de Ms Marc Butez, Jean Louis Collignon et Robert Guyon, Mmes Claude Fournier, Michèle Jégat, Nicole Gantzer, Josiane Engelvin, Monique Gualtieri, Marie Jeanne Diaz, Andrée Hellin, Monique Heil et Odile Pomarède Nous avons travaillé en visio conférence. Grand Merci à cette commission pour les triptyques. Nous réfléchissons à la mise en place d'un journal de l'UTL34. Dernièrement un article publié par Midi Libre parle de notre communication.
- ✓ Le CA a décidé d'organiser la fête de fin d'année en juin 2023, sauf incident.

- ✓ Une rentrée relativement bonne qui s'est déroulée normalement dans tous les sites. Mise en place de cours à effectifs tendus.
- ✓ Des cours en visio sont proposés mais ils n'ont pas vocation à suppléer les cours en présentiel. Leur objectif premier est de permettre à des adhérents qui ne peuvent pas se déplacer d'assister à des cours.

II – Au niveau des adhérents

2.1 – Les Professeurs

4 Départs (Ms Peschot et Rouvière, Mmes Arthus et Lacombe)

9 arrivées (Mme Decaux Thomelet Mme Hamel, Mme Jensen, M Launay, Mme Leperlier, M Massat, Mme Morvan, M Trano, M Zumbo De Sanctis)

Soit un total de 69 professeurs sur la période de ce rapport moral.

Je tiens à remercier l'ensemble des professeurs. Je tiens également à remercier tous les conférenciers qui sont venus au cours de ce premier trimestre partager leurs savoirs.

2.2 – Les étudiants

Nous avons actuellement :

954 étudiants inscrits (880) + 69 professeurs (66) + 26 membres d'honneur (26) où il faut enlever 4 professeurs (Bolliet, Fournier, Pons, Sanchez qui sont membres d'honneur) soit un total de 1 045 Adhérents (971)

Cela représente une hausse de 7,62%% par rapport à l'année dernière.

Cela représente **une baisse de 12,78%** par rapport à 2019-2020 année que j'ai prise comme référence. (1 198)

2.3 – Les mémoires

Un mémoire avec l'Atelier écriture autour de Mme Costes lors de l'année universitaire. Il y a au moins un mémoire en préparation dont je vous parlerai plus en détail lors de sa remise.

III – Les Activités

➤3.1 Le Club Culture et loisirs :



- ✓ Club fermé à partir de mars 2020 et ouvert au 1^{er} septembre 2022
- ✓ Parole à Mme Fournier Vice-présidente de la commission Club :
- ✓ ► **Bilan et Projet 2023 en ANNEXE 3**

Remerciement Chaleureux à Mme Fournier et les membres de la commission CLUB

➤3.2 Fête de fin d'année :

- ✓ Pas de fête dans la période de ce rapport moral.

IV Communication et extérieur

➤4.1 Communication externe

- ✓ Les Vice-présidentes, chacun sur leur site respectif ont été amenés à rencontrer les Maires des Villes en mon nom et au nom de l'Association dans le cadre des délégations qu'ils détiennent. Je les remercie.

➤4.2 Communication interne

- ✓ Mail adressé aux adhérents. Le Forum ne fonctionne pas ou très peu... Nous avons fêté dignement l'ouverture du site de Lodève.

➤4.3 UFUTA et Nous :

- ✓ Bilan d'activité III – toutes les structures ont souffert de la Pandémie.
- ✓ Assises 2022 à Mayenne où 2 de nos professeurs ont brillé (M Nigoul – M Butez).
- ✓ AG a décidé le partage des cours et l'étude du partage de conférences.
- ✓ Visitez le site de l'UFUTA www.ufuta.fr.

Je remercie très chaleureusement l'ensemble des administrateurs pour m'avoir aidé tout au long de l'année universitaire 2021/2022 dans une période marquée par des incertitudes et des frilosités... Le nouveau CA est dynamique avec une volonté d'apporter un nouvel élan à notre association.

La pandémie rend toujours le pilotage de l'UTL34 difficile et notre force a résidé dans notre capacité collective de réflexion et d'adaptation.

Je remercie également l'ensemble des professeurs et les conférenciers qui nous apportent leur passion et leurs savoirs et qui se sont impliqués dans la gestion quotidienne des pass sanitaires, conformément aux directives des municipalités qui nous prêtent les salles.

Je tiens enfin à remercier ici tous les adhérents qui continuent à nous faire confiance et que nous avons eu plaisir à retrouver dans nos cours....

Le Président, Stéphane Ravaille

Ce bilan moral est proposé au vote de l'AGO du 10 décembre 2022

Exercice du 31/08/2021 au 1/09/2022

Recettes: 112 756,51 €

Adhérents	:	111 650,00
Participation C.G.	:	60,00
Intérêts financiers	:	377,38
Dons et libéralités	:	205,00
Reprise caution	:	104,00
Produits divers	:	360,13

Dépenses :: 118 781,26 €

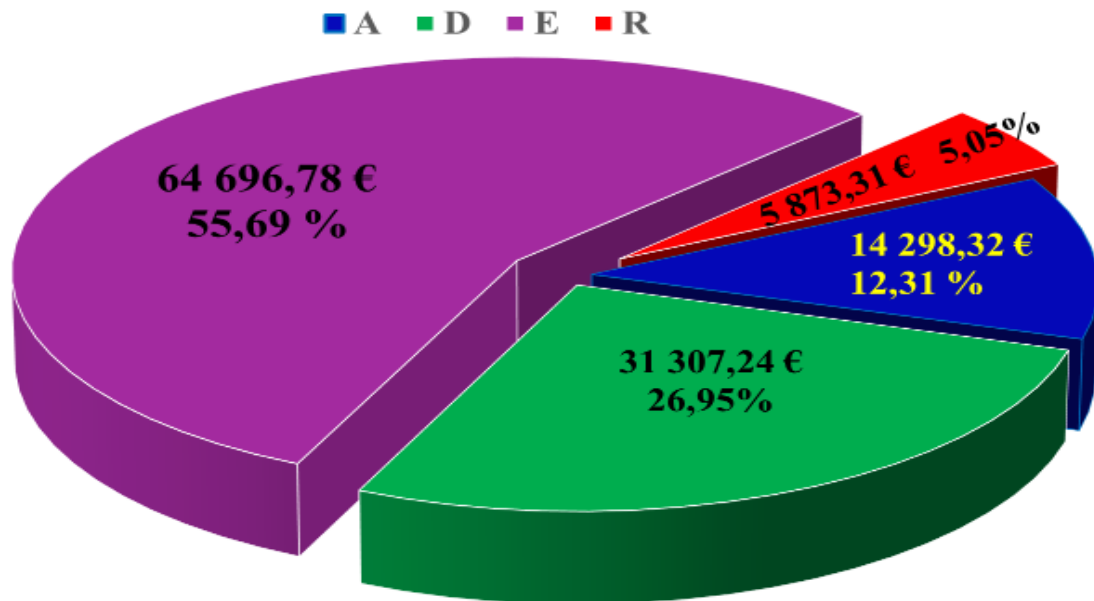
Dont :

Investissement	2 605,61 €
Charges horsAmts	116 175,65 €

Structure des dépenses :

A = Administration	:	14 298,32 €
D = Divers	:	31 307,24 €
E = Enseignement	:	64 696,78 €
R = Relation Publique	:	5 873,31 €

Récapitulatif des charges 2021 / 2022



Évolution de la Trésorerie

	Compte courant	Compte sur Livret	Livret A	Total
Solde au 31/08/2021	54 684,12	75 327,70	721,78	130 733,60 €
Solde au 31/08/2022	45 583,15	722,50	75 704,36	122 010,01 €

Évolution de la Trésorerie

Trésorerie 2021	:	130 733,60 €
Trésorerie 2022	:	122 010,01 €
Δ Trésorerie	:	- 8 723,59 €

La parole est donnée à Monsieur l'expert-comptable

Éléments comptables

Produits	:	112 652,51 €
Charges Hors Amts	:	116 175,65 €
Dot° Amortissements	:	2 969,59 €
Résultat (perte)	:	6 492,73 €

Il est proposé à l'AG de prendre sur les réserves pour couvrir ce résultat

Ce rapport financier est mis au vote

Le Président remercie très chaleureusement Monsieur le Trésorier et Monsieur le Trésorier adjoint ainsi que Monsieur l'expert-comptable pour ce rapport financier.

ANNEXE 3 :

COMMUNICATION DU CLUB UTL34

Bilan 2021-2022 et Projet 2022-23 par la Vice-Présidente du Club UTL34, Claude Fournier

Lors de la dernière assemblée générale en 2021, la Commission Club avait fixé en accord avec notre Président et le Conseil d'administration de l'UTL34, le cadre et le fonctionnement de la Commission Club.

La Commission a mis à profit la fermeture du Club, pour réfléchir à de nouvelles orientations basées sur trois actions :

- l'accompagnement des projets et de leurs initiateurs
- la vérification de la fiabilité des voyageurs surtout au niveau des assurances et des garanties
- la visibilité : en élaborant une série de documents à l'attention des initiateurs de projets et des adhérents et mis à disposition par voie d'affichage ou sur le site UTL34.

Un rappel très important : l'UTL34 n'est pas organisatrice de sorties ou voyages. Il est donc obligatoire de faire appel à un voyageur.

Pour accompagner les projets et les initiateurs de projets, la Commission Club a élaboré ou révisé une série de documents tels que :

- la charte du club
- la fiche appel au projet pour tous les initiateurs de projet et surtout les enseignants
- la fiche parrainage du club avec condensé de la charte pour tous les non adhérents de l'UTL34 voulant participer à une activité du club.

La personne parrainée par un adhérent paie une cotisation de 20 E.

- la fiche voyage remplie par le voyageur

Tous ces documents ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 2 juillet 2022 et mis sur le site de l'UTL34, après l'ouverture du Club le 1er septembre 2022 qui est un événement important pour l'UTL34 après une période COVID difficile.

Pour permettre à tous les projets d'être réalisés dans les meilleures conditions possibles, la Commission reçoit à chaque réunion un voyageur et l'inclut dans la liste proposée aux initiateurs de projets si celui-ci répond aux critères suivants :

Signature d'un contrat individuel avec chaque participant, réunion d'information avant le départ en donnant un détail précis des activités, des temps libres etc. et surtout précision des responsabilités en matière de risques et d'assurance etc....)

Un rappel : en aucun cas le nom ou le logo de l'UTL34 ne doit apparaître sur les documents des activités, sorties ou voyages tels que des fiches d'inscription ou des contrats de voyage

Tout initiateur de projet peut faire appel à un voyageur qui n'est pas encore sur notre liste des voyageurs validés. Ce n'est pas un problème : la commission s'assure que celui-ci répond aux critères évoqués ci-dessus.

Le Club désormais a pris une nouvelle appellation : CLUB Culture et Loisirs, ce qui inclut toutes sortes de projets tels que :

- la sortie d'un enseignant avec les étudiants dans le cadre de son cours.

Le transport et les repas sont libres.

La seule obligation de l'enseignant est d'envoyer, avant la sortie, la liste des participants au Président et au Trésorier pour être enregistrée au niveau de l'assurance

- la sortie, même d'un jour, avec repas et transport, nécessite le recours à un voyageur. Il en est évidemment de même pour un voyage. Dans ce cas le projet est envoyé à la commission club et doit être voté en CA.

Si le projet est validé par le CA, il est immédiatement mis en ligne et affiché dans les différents sites pour que tous les adhérents puissent en prendre connaissance.

Les inscriptions dans ces sorties et voyages ne doivent se faire qu'à la suite de la diffusion du projet voté et directement avec le voyageur.

Si le projet n'est pas accepté par le CA, (pour le cas d'un projet déjà complet avant le vote du CA ou bien s'il y a un problème au niveau assurance ou garantie) et qu'il ait lieu tout de même, l'initiateur en porte toute la responsabilité puisqu'il devient organisateur privé d'un voyage, les inscrits le seront également à titre privé.

Il faut bien comprendre que toute la mise en place de cette démarche de projet va dans le sens de la sécurité des personnes et de la responsabilité de l'UTL34.

Quels sont les projets votés à ce jour ?

Comme vous pouvez le supposer, la mise en route du Club après son ouverture au 1er septembre 2022 s'est faite progressivement après cette période d'arrêt de fonctionnement.

Néanmoins nous avons élaboré en commission une série de propositions d'ateliers, sorties ou voyages et essayé de concrétiser des projets d'avant COVID.

En particulier le début des visites des différents sites :

Sortie Club à Lamalou : Le 12 novembre, 22 une vingtaine d'adhérents se sont retrouvés à Lamalou et Olargues.

Sortie Club à Sète : le 14 novembre 2023 sortie qui s'est concrétisée par la mise en lumière du Lycée de la Mer, où après avoir rencontré son Directeur et ses collaboratrices, nous avons pu mettre en place une rencontre avec les élèves et une visite de l'établissement. Ce rapprochement entre notre université et ce Lycée a permis également une invitation à une conférence élèves enseignants faite par l'Association des Sous-Mariniers et pourrait ouvrir sur des rencontres intergénérationnelles (des projets d'aide scolaire sont à l'étude ainsi que l'accueil d'élèves dans les familles pendant les weekends.)

Les projets validés pour publication par vote du CA

Atelier en mars 23 : atelier Danses Ecossoises initié par Mme Triggs

Sorties en avril 23 : Cadarache et ITER initié par M Butez

Un voyage : Côte Amalfitaine initié par Mme Manfredi

Sortie avec le Train Jaune Cerdagne initié par M Clapies

Voyage en Juin 23 : La Vénétie initié par Mme Pla Lopez

Voyage en Septembre 23 : le Canada initié par Mme Fournier

► D'autres projets sont en cours de réalisation. Nous ne manquerons pas de vous en informer dès qu'ils seront votés.

En cours également notre travail sur **le projet Erasmus Senior**.

Nous savons que cette année de mise en route présente quelques difficultés mais pour l'an prochain, dès le début de 2023, nous allons établir un calendrier des démarches de projet plus serré afin qu'au mois de Mai tous les adhérents puissent accéder à un tableau prévisionnel des projets 2023/2024.

Nous dresserons également le bilan de cette année.

Je remercie notre Président de sa confiance ainsi que les membres du CA qui nous soutiennent, les vice-présidents et présidentes qui nous relaient pour l'information aux adhérents, M Barale qui met rapidement en ligne les documents que nous lui envoyons et tout particulièrement les membres de la commission CLUB qui sont si actifs, constants et efficaces.

« J'espère que tous les enseignants qui font de leur mieux pour rentrer dans cette nouvelle démarche de projets continueront et j'invite tous ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait à venir travailler avec nous C'est ensemble et non pas en solitaire, en toute convivialité que nous réussirons à répondre à l'attente des adhérents et à faire avancer l'UTL34 sur le chemin du bonheur d'apprendre.

Merci également à vous tous ».